

par ce port; et que l'ouverture des ports de mer canadiens aux vaisseaux de toutes les nations permettant l'envoi des produits de la colonie, dans le Royaume-Uni sur ces vaisseaux sans distinction, et permettant aussi l'usage du fleuve St. Laurent au dessus de Québec aux américains, serait un moyen non seulement de rétablir le commerce dans sa voie première, mais aussi de faire éprouver au commerce et aux revenus du Canada un accroissement inaccoutumé, — sont des faits que le conseil exécutif du Canada désire offrir à la considération des ministres de Sa Majesté, dans l'espoir de leur donner de la force pour opérer les changements attendus. Le comité du conseil désire qu'il ne soit pas entendu qu'il recommande au gouvernement de Sa Majesté des changements dans la loi relativement à la navigation du fleuve St. Laurent au dessus de Québec, de nature à donner aux étrangers un droit à l'usage des eaux du Canada, mais plutôt que le gouvernement de Sa Majesté puisse obtenir du parlement le pouvoir de négocier de temps en temps sur le sujet et de faire de l'usage de la navigation une matière de traité et d'arrangement; conservant la souveraineté du territoire et le pouvoir de reprendre son usage exclusif à la conclusion de toute convention, et le pouvoir de mettre fin à toute convention sur le sujet sur avis convenable, sans dommage aucun.

Le comité en arrivant à ces conclusions sur l'état comparatif des avantages entre les moyens de transport de l'intérieur du continent en Europe, n'a pas jugé nécessaire de préparer des détails statistiques plus élaborés. Le taux moyen du transport du fret a été fourni par M. Bristow, marchand de cette cité, homme d'une grande intelligence, et très familier avec le sujet; ses vues, on peut l'assurer ouvertement, sont celles de la classe mercantile du Canada en général. Le comité a tâché de résumer dans cette minute les opinions entretenues dans ce pays, dans lesquelles il concourt, avec la confiance que le gouvernement de Sa Majesté désire seulement savoir ce qui est pour l'avantage de la colonie, comme un motif suffisant pour toute concession raisonnable demandée par les sujets de Sa Majesté ici; confiance qu'il est de leur respectueux devoir de conserver répandue par l'Amérique aussi loin que s'étend heureusement le domaine de Sa Majesté.

Votre Excellence verra qu'en mentionnant le commerce d'exportation du Canada le comité n'a pas inclus l'exportation du bois, vu que ce commerce, bien qu'entendu, n'est pas matériellement affecté, et n'affecte pas matériellement le commerce qu'on pensoit dépendre des améliorations proposées; dans toutes les circonstances le co-

mité suppose que la grande exportation de bois de Québec se fera probablement sur les vaisseaux anglais spécialement employés dans cette branche de commerce. Sous le rapport de l'emploi donné aux vaisseaux qui pourraient produire de la compétition dans le fret partant du Canada, le commerce du bois n'a jusqu'à présent donné d'emploi que par hasard à des vaisseaux non employés dans le commerce d'importation et qui n'étaient propres qu'à l'exportation du bois, et cela souvent à des prix exorbitants, suivant les vicissitudes des de leurs voyages, ces voyages étant, suivant le caractère des vaisseaux, dans presque tous les cas pour une seule fin; c'est-à-dire les vaisseaux venant en lest, et supportant toute la dépense d'un voyage à l'extérieur au moyen du fret reçu pour les ports du Royaume-Uni, auquel ces vaisseaux sont chargés de fournir du bois Canadien.

(Signé)

J. LESLIE, P. C.

MEMORANDUM.

L'inspecteur général soumet respectueusement à Son Excellence la proposition d'entrer en communication avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la réciprocité de la liberté de commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Le parlement impérial a adopté le principe de la liberté du commerce pour le blé et les autres produits du sol; l'effet en sera, qu'à l'avenir les districts manufacturiers dans les Etats de l'Est de l'Union américaine seront fréquemment le meilleur marché pour les produits agricoles du Canada. Un ami de l'union avec la mère-patrie ne peut désirer que le peuple canadien puisse se trouver exclus du meilleur marché pour ses produits par l'opération de droits élevés sinon prohibitifs. De bonnes raisons donnent lieu de croire qu'il y a du côté des Américains des hommes influents, fortement disposés à admettre les produits du sol canadien libres de droits, pourvu que la législature provinciale fût préparée à admettre les produits des Etats-Unis sur le même pied. En Canada l'opinion publique est décidément en faveur de l'adoption d'une mesure semblable; mais comme il n'existe aucune relation diplomatique entre les deux pays, il serait nécessaire que les négociations pour l'établir en pratique fussent conduites par le gouvernement impérial de Sa Majesté. Comme les intérêts britanniques ne souffriraient aucun tort d'un arrangement de cette nature, on peut espérer que le gouvernement de Sa Majesté s'efforcera de mettre à effet les vœux de la population canadienne toute entière. Comme encore l'opinion publique réclame avec force pour

les intérêts du Canada, et dans la vue de conserver le commerce par le St. Laurent, l'ouverture de la navigation de cette rivière à toutes les nations; et comme cette mesure ne serait pas moins avantageuse aux Etats-Unis qu'au Canada, il est très probable qu'on pourrait conclure entre les deux pays le traité de commerce le plus avantageux du monde. La base d'un traité semblable serait la libre navigation du St. Laurent, et l'admission libre et réciproque de toutes espèces de comestibles dans le Canada et les Etats-Unis. On ne saurait exagérer l'importance de considérer immédiatement ce sujet. La législature canadienne attend fermement de l'administration que celle-ci puisse montrer à la prochaine session qu'aucun effort n'a été négligé de sa part pour effectuer une chose si ardemment désirée par le peuple.

Si le gouvernement de Sa Majesté trouvait convenable de donner pouvoir à son ministre à Washington d'ouvrir des négociations dans la vue de donner effet aux mesures plus haut recommandées, il est très respectueusement suggéré de donner en même temps pouvoir à ce ministre de communiquer librement avec le gouverneur-général du Canada sur ce sujet; ce qui est d'autant plus nécessaire que le consentement du parlement canadien sera requis pour aucunes des mesures sur lesquelles on en viendra à une conclusion.

L'inspecteur général conclut en avançant qu'on ressentirait un grand mécontentement en Canada, si l'administration ne montre pas à la prochaine session du parlement provincial qu'elle a fait tous ses efforts pour obtenir le concours du parlement impérial et des Etats-Unis à des mesures que le peuple canadien désire universellement.

Correspondance.

St. Hyacinthe, 11 Aout 1848.

MONSIEUR L'EDITEUR,

Ayant eu l'avantage d'assister à l'examen si brillant et si solide que les Demeiselles de la Congrégation de St. Hyacinthe ont subi mercredi et jeudi, au milieu de l'admiration d'un nombreux auditoire, permettez que je fasse part à vos lecteurs des vives émotions que nous avons tous approuvées. Nous avons trassailé de joie et de bonheur en voyant ces jeunes élèves répondre avec tant d'intelligence et de précision sur la grammaire française et anglaise, sur toutes les parties de la géographie, sur l'histoire ancienne et moderne, sur les mathématiques, sur la littérature, sur la minéralogie et la botanique.

Parmi les élèves celle qui s'est le plus distinguée par ses talents variés, celle qui